



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE**



Bruxelles, 16 mars 2005

Conclusions du Conseil concernant le Liban

1. Le Conseil réaffirme son soutien à un Liban souverain, indépendant et démocratique et salue l'attachement à ces valeurs dont fait preuve le peuple libanais.

Le Conseil prend acte de la reconduction du premier ministre sortant pour former un nouveau gouvernement. Il souhaite qu'un gouvernement soit rapidement formé et qu'il soit en mesure d'agir dans l'intérêt de tous les Libanais.

2. Le Conseil réitère sa demande d'une mise en oeuvre intégrale et immédiate de la résolution 1559 du Conseil de Sécurité.

Le Conseil exprime dans ce contexte son plein soutien à la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la mise en oeuvre de la résolution 1559.

3. Le Conseil invite la Syrie à mettre en oeuvre rapidement les engagements pris par le Président syrien Bachar Al Assad le 12 mars de retirer toutes les troupes et les services de renseignements syriens du Liban.

4. Le Conseil souligne que ce retrait des troupes et des services de renseignements syriens doit être complet et se dérouler selon un calendrier précis.

P R E S S

5. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la tenue, dans les délais prévus, d'élections libres, transparentes et équitables, conformément à la Constitution libanaise et en dehors de toute interférence ou ingérence étrangère. L'Union européenne suivra de près le processus électoral et se tiendra prête à fournir son assistance, qui pourrait inclure, le cas échéant, l'envoi d'une mission d'observation électorale.
 6. Le Conseil appelle les autorités libanaises à faire toute la lumière sur les circonstances et les responsabilités de l'assassinat de l'ancien Président du Conseil des Ministres libanais, M. Rafic Hariri, par une enquête rigoureuse. Le Conseil réitère également son soutien à l'équipe d'enquête des Nations Unies.
-

P R E S S
